



ARRETE DU MAIRE N° PM-2026-416
PORTANT INTERDICTION DE STATIONNER ET CIRCULER

FETE DE CLERMONT
ZONE ORCHESTRE – ALLEE ROGER SALENGRO

Le Maire de CLERMONT-L'HERAULT,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213.1 et suivants ;

VU l'arrêté municipal en date du 22 août 2018 portant règlement général du stationnement et de la circulation ;

VU le Code de la route ;

VU le Code de la voirie routière ;

VU l'arrêté municipal n° AG/AR-2026-191 en date du 9 avril 2026 portant délégation de fonctions à Monsieur Georges ELNECAVE, 3° Adjoint au Maire, en matière de réglementation de la circulation et du stationnement sur la voie publique ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de réglementer la circulation et le stationnement pour assurer la sécurité des usagers ;

ARRETE

Article 1 :

La circulation sera interdite du samedi 29 août 2026 13h00, au dimanche 30 août 2026 02h00, dans la voie suivante :

- Allées Roger Salengro (Rue de la Poste), sauf riverains.

Article 2 :

Le stationnement sera gênant, du samedi 29 août 2026 13h00, au dimanche 30 Août 2026 02h00, dans la voie suivante :

- Allées Roger Salengro (Rue de la Poste).

Article 3 :

Tout véhicule en infraction sera mis en fourrière.

Article 4 :

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par les services techniques de la commune.

Article 5 :

Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 6 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 7 : Ampliation sera adressée à :

Mme la Directrice générale des services, M. le chef du service de la police municipale, M. le Directeur des services Techniques municipaux, et M. le Capitaine de la Communauté de Brigades de Gendarmerie qui sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont l'Hérault, le 13 août 2026.



Par délégation du Maire,
Le 3^{ème} Adjoint,

Georges ELNECAVE